



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Approvisionnement en médicaments d'anesthésie et de réanimation

Question au Gouvernement n° 3045

### Texte de la question

#### APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS D'ANESTHÉSIE ET DE RÉANIMATION

**M. le président.** La parole est à Mme Marine Brenier.

**Mme Marine Brenier.** Avant de poser ma question, permettez-moi de rendre hommage à notre collègue Claude Goasguen et d'avoir une pensée pour ses proches.

Monsieur le secrétaire d'État, le monde médical s'inquiète de la pénurie des curares et des produits utilisés pour l'anesthésie. (*Approbaton sur les bancs du groupe LR.*) Nous avons été alertés par les commissions médicales des cliniques et des hôpitaux sur les conséquences délétères de ces manques. Nous savons que la pénurie est mondiale, mais après les difficultés d'approvisionnement en masques et protections, souvent compensées par les collectivités territoriales, qu'allons-nous faire face à ce nouveau danger ? Nous comprenons que l'État tente d'anticiper une deuxième vague, mais que fait-on des interventions médicales déprogrammées ? (Mêmes mouvements.) De ces patients qui ne savent pas quand ils pourront enfin être opérés ? Depuis des semaines, vous parlez des risques du renoncement aux soins, mais que faire quand les produits nécessaires aux opérations sont réquisitionnés par l'État ? (Mêmes mouvements.)

Les agences régionales de santé répètent sans cesse qu'elles attendent les consignes du Gouvernement pour distribuer les produits : il est urgent d'intervenir ! Quand retrouverons-nous notre souveraineté médicamenteuse ? Si nous saluons l'initiative du Ségur de la santé, les annonces pour le moment ne concernent que l'hôpital : c'est bien, mais c'est peu. C'est tout notre système de santé, celui qui était censé être le plus performant au monde qu'il faut revoir. Faisons preuve d'humilité et ayons confiance dans les soignants, qui ont tenu, et tiennent toujours, malgré le manque de moyens et de considération.

**M. Pierre Cordier.** Oui, ils attendent !

**Mme Marine Brenier.** Preuve a été faite de la complémentarité des municipalités et des collectivités, alors que l'État n'a pas eu les moyens d'agir. Certaines ont d'ailleurs réussi à impliquer les laboratoires, les cliniques et les hôpitaux dans le dépistage massif de la population, parfois gratuitement. Oui, monsieur le secrétaire d'État, pour endiguer l'épidémie, la prévention évite souvent l'intervention. En revanche, l'approvisionnement des médicaments ne peut relever que de l'État.

Quelle réponse allez-vous apporter aux soignants et patients sur la pénurie des curares et des anesthésiants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

**M. Fabien Di Filippo.** Où est le ministre ?

**M. Marc Le Fur.** C'est une vraie question : où est le ministre de la santé ?

**M. Pierre Cordier.** Il a piscine !

**M. Adrien Taquet,** *secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.* Vous êtes désagréables !

**M. Fabien Di Filippo.** Non !

**M. Adrien Taquet,** *secrétaire d'État.* Vous avez raison, madame la députée, l'explosion, parfois supérieure à 2 000 %, de la consommation, partout dans le monde, de nombreux médicaments nécessaires à la prise en charge des patients et aux interventions chirurgicales, crée des tensions d'approvisionnement et de production, en France comme ailleurs.

Nous nous sommes mobilisés sur cette question dès le début de la crise et nous avons entrepris plusieurs actions. Tout d'abord, le ministre des solidarités et de la santé a organisé une gestion rigoureuse des médicaments disponibles, en transférant les stocks des hôpitaux et des cliniques privées vers les établissements connaissant le plus de tensions. Ensuite, le ministre, toujours lui, a personnellement contacté les laboratoires qui fournissent des médicaments, afin que la France bénéficie rapidement d'un réapprovisionnement ; à cet égard, nous avons adopté une nouvelle stratégie, consistant à acheter les produits connaissant la situation la plus critique, afin que les volumes élevés des commandes sécurisent la production des industriels. Enfin, nous avons pris, avec nos partenaires européens, des mesures visant à multiplier les capacités de production.

Les tensions sur les médicaments anesthésiants ont un impact sur la reprise des activités chirurgicales : le retour à une activité complètement normale n'aura pas lieu avant l'été, afin d'éviter toute rupture de stock. Nous envisageons un redémarrage progressif : à cet effet, nous avons demandé aux agences régionales de santé d'échanger entre elles pour définir, en fonction des approvisionnements en médicaments nécessaires à la réanimation, le rythme de reprise de la chirurgie lourde, en lien avec les établissements de santé. Les engagements pris à l'égard des patients devant subir une opération programmée pourront ainsi être respectés. *(M. Florian Bachelier applaudit.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marine Brenier](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3045

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 juin 2020](#)